

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 14 septembre 2015 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Madame Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Madame Stéphanie ROBERT  
Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Patricia GOUTORBE  
Monsieur Laurent VILLANO donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET

Monsieur Yves RIMOUX a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'un emprunt de 280.000,00 € a été réalisé durant l'été.

Effectivement, certains investissements prévus en 2016 ont été réalisés cette année pour des raisons techniques, notamment la mise en place du très haut débit qui a empêché de phaser les travaux de dissimulation de réseaux.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la commune prévoit la réalisation d'un emprunt de 280.000,00 €. Après consultation, il présente les offres reçues (Taux fixe, échéance constante) :

<b>Etablissement bancaire</b>	<b>Taux</b>	<b>Débloquage Frais de dossier</b>
Crédit Agricole	2,57 %	Sous 3 mois – 280 €
Crédit Mutuel	1,80 %	Sous 4 mois – 280 €
Caisse d'Epargne	2,14 %	Sous 4 mois – 280 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 280.000,00 € destiné à financer les investissements 2015 et notamment les travaux d'aménagement du bourg et dont le remboursement s'effectuera sur 15 ans en 60 échéances trimestrielles constantes. Ce prêt portera intérêt au taux de 1,80 %. Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle. Les frais de dossier sont de 280 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **\* Aménagement du bourg**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une ouverture de crédit au titre du 1 % paysage et développement. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la suite de l'aménagement du bourg, à savoir le carrefour central et la séquence sud. À noter que les travaux d'enfouissement de réseaux réalisés par le SIEL sont désormais subventionnables au titre du 1 %, car considérés comme travaux qualitatifs.

Pour la séquence Sud, la partie subventionnable des travaux s'élève à 95.099,00 €, hors travaux SIEL.

Pour le carrefour central, la partie subventionnable des travaux s'élève à 126.650,00 €, hors travaux SIEL.

Le Conseil Municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du 1 % paysage et développement pour la séquence Sud et le carrefour central.

Parallèlement à ces deux demandes, Monsieur le Maire propose de préparer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du bourg (séquence Sud et carrefour central), au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

Concernant le marché de travaux, EUROVIA, titulaire du lot n°1, propose deux sous-traitants : la société ALPES PAVAGE qui interviendra sur le chantier pour la pose des pavés et la société PROXIMARK qui interviendra pour la signalisation. Le Conseil Municipal donne son accord.

Concernant les travaux d'aménagement de la route de Lespinasse, et notamment l'accès au cimetière, l'enrobé est prévu jeudi 17 septembre. La réalisation de la rampe d'accès au troisième cimetière et la reprise du mur de clôture sont réalisées par l'entreprise FESSY.

Les plantations des espaces verts seront abordées lors de la prochaine réunion de chantier.

### **\* Enfouissement de réseaux**

L'entreprise est actuellement en train de raccorder toutes les boîtes qui ont été posées. Les travaux devraient être terminés semaine 40.

### **\* Local commercial**

Les travaux ont repris. Une réunion de chantier a eu lieu jeudi 10 septembre. Les menuiseries extérieures sont posées. Le doublage à l'intérieur est en cours, ainsi que les travaux électriques.

Un test d'étanchéité a été fait vendredi 11 septembre. Le bâtiment approche de la norme réglementaire pour un local labellisé Passiv' Haus (0,67 au lieu de 0,60). Lorsque les doublages auront été réalisés, l'entreprise pense obtenir un coefficient de 0,40.

Concernant la gérance, une nouvelle rencontre a eu lieu avec Madame ARLOT fin août. Cette dernière souhaitait se rendre compte du mobilier mis à sa disposition.

Le bail commercial a été rédigé et lui sera soumis.

Les dossiers de demande de subvention Loire MultiServices (pour rappel : subvention attendue de 30 % sur un montant de travaux plafonné à 200.000,00 €) et FISAC ont été déposés pour le compte de la Mairie par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

\* Groupe scolaire

La mise en route de la chaudière est programmée le mardi 15 septembre.

\* Protection incendie

Suite à la vérification annuelle des extincteurs en service dans les bâtiments communaux, la société DESAUTEL propose un devis pour l'échange standard de 5 extincteurs CO<sup>2</sup>. Effectivement, conformément à l'arrêté du 15 mars 2000, les équipements sous-pression doivent être soumis à une requalification périodique sous le contrôle des organismes de tutelle, au maximum tous les 10 ans et après utilisation si l'équipement à plus de 5 ans. Étant donné le coût et la durée de ces opérations, la société DESAUTEL conseille leur remplacement.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 373,30 € HT pour le remplacement de 5 extincteurs.

Le Conseil Municipal donne son accord.

**CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au contrat collectif maintien de salaire, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, est parvenu en Mairie. Le taux de cotisation est fixé à 0,86 %, alors qu'il était à 0,80 % en 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fixé une participation forfaitaire de 5 € par mois et par agent équivalent temps plein.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de l'avenant et maintient sa participation de 5 € par mois et par agent équivalent temps plein

**BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir un deuxième emprunt pour les travaux d'aménagement du bourg, et quelques modifications d'imputations budgétaires. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
1641 : Emprunt		280.000,00 €
2313-185 : Construction GS		122.000,00 €
2315-202 : Aménagement du bourg		100.000,00 €
2111-202 : Agmt brg (Acquisition C1470)		2824,00 €
2041582-236 : Dissimul. réseaux SIEL		361.803,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>866.627,76 €</b>
1321-202 : Subv Etat Amgmt Bourg	280.000,00 €	
2312-193 : Chemin Pietonnier	22.000,00 €	
21533-236 : Dissimul. Réseaux SIEL	461.803,76 €	
2313-202 : Amgmt Bourg	102.824,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>866.627,76 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2015 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

## **APPLICATION DU DROIT DES SOLS**

À la demande de la commune de RENAISON, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer à nouveau pour approuver la convention proposée par la commune de RENAISON.

Effectivement, lors de la délibération prise en juillet, le conseil Municipal a accepté la proposition de la commune de Renaison mais pas la convention.

L'absence d'approbation pourrait toujours être reprise par un pétitionnaire lors d'un éventuel contentieux.

Aussi, le Conseil Municipal approuve la convention pour l'instruction ADS proposée par la commune de Renaison et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est rappelé que la prise d'effet aura lieu ce jour, soit le 14 septembre 2015, et que la fin de la première période est fixée au 31 décembre 2017.

## **SIEL**

### **\* Compétence SAGE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIEL est venu présenter en Mairie le bilan des consommations électriques de la commune pour l'année 2014. L'augmentation du coût de l'énergie a fait augmenter le montant total des factures, mais Monsieur DESPREAUX (technicien SIEL) n'a pas relevé de consommations inadaptées à nos bâtiments et nos usages.

Monsieur le Maire explique au Conseil que cette adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) se termine au 31 décembre 2015. Le SIEL propose donc une nouvelle convention, mais, depuis la création de ce service en 2003, le SIEL bénéficiait d'une aide de l'ADEME pour le financement. À partir de 2016, l'ADEME ne participera plus. L'adhésion au SAGE est donc fixée à 455 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, au lieu de 210 € jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la convention d'adhésion au SAGE pour l'année 2016.

### **\* Compétence cadastrale**

Monsieur le Maire indique également que l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle de fournitures de données cadastrales informatisées, mises en place par le SIEL, arrive à échéance fin 2015.

A partir de septembre 2015, cette compétence est associée à la compétence de fournitures de données cartographiques informatisées, pour former qu'un seul outil, GéoLoire42.

Le SIEL propose une offre de base, qui reprend les fonctionnalités précédentes et propose en plus l'accès au Référentiel à Grande Echelle IGN, ainsi qu'aux réseaux du SIEL. Plusieurs nouvelles options sont également disponibles :

- Offre de base pour une durée de 6 ans : 200 €/an
- Option 1 : passerelle ADS : 120 €/an
- Option 2 : Portabilité (sur tablette ou smartphone) : 120 €/an
- Option 3 : Interface grand public via internet : 120 €/an
- Option 4 : Packs 4 thématiques (réseau d'eau, assainissement, signalisation, points de collecte) : 120 €/an/pack
- Option 5 : Accès au logiciel ADS, cart@ds : 1<sup>ère</sup> année : 753 €, de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année : 94 € par an

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à ce service uniquement pour l'offre de base.

## ROANNAIS AGGLOMÉRATION

### \* CLECT

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué le montant des charges transférées et produit un rapport définitif pour l'année 2015, lors de sa réunion en date du 7 septembre 2015.

Le rapport de la commission doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour avis.

Conformément à l'article L.5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. Cette majorité correspond soit aux deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

Pour la commune de CHANGY :

<b>Montant de l'AC définitive 2014</b>	<b>Eaux pluviales au 01/01/2014</b>	<b>TOTAL AC 2014</b>	<b>Retour compétence voirie</b>	<b>Total AC 2015</b>
8.922,00 €	- 926,00 €	7.996,00 €	25.710,00 €	33.700 €

Concernant la gestion des eaux pluviales, Roannais Agglomération a évalué le transfert de charge en fonction d'un principe de solidarité territoriale :

- Pour les communes ayant moins de 2 km de réseau, ce qui est notre cas, un forfait :
  - 1,00 € par habitant pour l'investissement
  - 0,50 € par habitant pour le fonctionnement
- Pour les communes ayant plus de 2 km de réseau :
  - à 50 % sur la base de la population
  - à 50 % sur la base du linéaire de réseau

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

### \* Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Roannais Agglomération visant à harmoniser les taux des taxes d'aménagement sur les zones d'activités. Il est proposé une harmonisation du taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur toutes les zones économiques du territoire, qu'elles soient de compétence communale ou intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement sur la commune est fixée à 3,5% sur tout le territoire de la commune, sans sectorisation.

Il propose au Conseil Municipal de mettre en place une sectorisation sur la zone de la Planche Pierre, estimant que la commune n'a aucune compétence et aucune dépense à réaliser sur la zone de la Planche Pierre.

Le Conseil Municipal fixe la taxe d'aménagement à 2 % sur la zone économique de la Planche Pierre et accepte de reverser à Roannais Agglomération les montants perçus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que sur le secteur, il ne reste plus beaucoup de zone d'activité intercommunale, puisque Roannais Agglomération a vendu « La Noisette » à Saint Martin d'Estreaux, « Picamot » à La Pacaudière et une grande partie de « La Planche Pierre » à Changy.

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS**

### *\* Syndicat des Eaux de la teyssonne, le 5 août*

- Sources d'eau potable des Biefs et du Vauzet, installation d'unités de neutralisation : autorisation de signer le marché de travaux : Avec l'entreprise CAPTAGE NEUTRALISATION de Saint Michel sur Meurthe (Vosges) pour un montant de 126.439,95 € HT.
- Mise à disposition d'un véhicule de service : autorisation de signer un avenant au contrat de travail de Mme VERMOREL
- Questions diverses : restriction eau potable, acheminement et fourniture d'électricité, loi NOTRE, interdiction de la réduction de la fourniture d'eau en cas d'impayé, recensement des exploitations agricoles non raccordées au réseau d'eau potable.

### *\* Syndicat des Monts de la Madeleine, le 8 juillet*

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de cette réunion est disponible en mairie. Il s'agissait d'une réunion d'information « Vers une labellisation en Parc naturel Régional pour les Monts de la Madeleine ? »

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SUDRY, Préfet de la Loire, concernant l'actualisation du schéma départemental de coopération intercommunale.

\* Monsieur le Maire informe qu'un lot de bois de la forêt de Rebruns a été vendu à la scierie MOULIN pour un montant de 8.030,00 €.

\* Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école à l'association jeunesse et sports, dans le cadre du centre de loisirs des mercredis après-midi. Le Conseil Municipal donne son accord.

\* Monsieur le Maire rappelle qu'une journée de mobilisation a été fixée au samedi 19 septembre par l'Association des Maires de France pour dénoncer la baisse des dotations. Une pétition est à signer en ligne sur le site : [www.amf.asso.fr/jna](http://www.amf.asso.fr/jna)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu <b>Le LUNDI 26 OCTOBRE 2015 à 20H00.</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------